

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'YERES**
Compte rendu et délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet, à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat du Bassin Versant de l'Yères, légalement convoqués, se sont réunis, Salle des Fêtes de Villy Sur Yères, sous la présidence de Monsieur Christophe GUILBERT.

Etaients présents les représentants des communautés de communes de :

Falaises du Talou : Madame TAILLEUX Marie Pierre, Messieurs BUCAILLE Daniel, MERLIN Paul, WALET Frédéric et GUILBERT Christophe.

Villes sœurs : Martine, JOIN Agnès, Monsieur TROUESSIN Alain.

Aumale-Blangy sur Bresle : POTEAUX Stéphane, BLONDIN Thierry, JULIEN Ludovic et RICOUARD Patrick.

Londinières :

Bray Eawy : Messieurs BENARD Daniel et VAN DAMME Eric

Etaients excusés les représentants des communautés de communes de :

Falaises du Talou : Monsieur PAPIN Daniel

Villes sœurs : Madame DOUAY Martine, Monsieur FACQUE Eddie qui a donné pouvoir à Monsieur GUILBERT Christophe et Monsieur SAINT YVES Bruno qui a donné pouvoir à Monsieur TROUESSIN Alain.

Aumale-Blangy sur Bresle : Monsieur TERNISIEN Rémy

Londinières : Monsieur ROBIN Emmanuel.

Bray Eawy : Monsieur BENARD Daniel

Date de convocation	28 Juin 2024
Nombre de membres	21
Présents	13
Votants	15
Quorum	11

---o---o---

Ordre du jour :

- Election de la Commission d'appel d'offres
- Questions diverses

---o---o---

Monsieur le Président remercie les personnes présentes.

Madame Agnès JOIN est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président passe à l'ordre du jour.

Il explique que l'élection d'une nouvelle CAO était à l'ordre du jour du prochain comité syndical. Cependant, afin de répondre à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau concernant l'étude « Volumes prélevables » sur le bassin versant de l'Yères en septembre 2024, des marchés publics ont été lancés dont les montants dépassent les seuils européens et doivent être non seulement formalisés mais également jugés en CAO.

En conséquence, il a été décidé de convoquer les délégués, afin de la constituer.

Délibération n° 624/2024 – Election de la commission d'appel d'offres

- Vu les dispositions de l'article L1414-2 du CGCT qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,
- Vu les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3500 hab. doit comporter en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaire et 5 membres suppléants élus au sein du Comité Syndical, à la représentation proportionnelle au plus fort du reste,

Le Comité Syndical décide de procéder, au scrutin de liste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appels d'offres. Une seule liste est présentée :

Titulaires	Suppléants
FACQUE Eddie	POTEAU Stéphane
TERNISIEN Rémy	TAILLEUX Marie-Pierre
BUCAILLE Daniel	TROUessin Alain
BLONDIN Thierry	WALET Frédéric
BENARD Daniel	MERLIN Paul

A l'unanimité des personnes présentes et représentées, le Comité Syndical décide de ne pas procéder au scrutin secret,

Il est procédé au vote. La liste présentée obtient l'unanimité des voix des personnes présentes et représentées pour faire partie avec le Président ou son représentant, de la commission d'appel d'offres

Il est précisé la convocation de la CAO se fera par voie électronique dans les délais prévus au CGCT, qui pourront être raccourcis si une décision de la CAO revêtait un caractère d'urgence.

---O---O---

La prochaine CAO se réunira **le 26 juillet 2024 en Mairie de Saint Léger aux Bois à 9h30**. Une convocation sera envoyée la semaine prochaine.

Précisions :

Les marchés publics lancés ne seront signés que lorsque l'Agence de l'Eau aura pris sa décision concernant la recevabilité de la candidature du Syndicat pour l'appel à projet et que le syndicat aura reçu un accord pour la demande d'aide (100 %) qui sera déposée en même temps que le dossier de candidature.

---O---O---

Le prochain comité syndical aura lieu le **12 septembre 2024 à 18 heures**.

Le lieu de réunion sera précisé sur la convocation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h36

La secrétaire de séance,

Agnès JOIN



Le Président,

Christophe GUILBERT

